

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 19 1979



Distr.
GENERALE

A/34/678
14 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 52 de l'ordre du jour

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Paul COTTON (Nouvelle-Zélande)

1. La question intitulée "Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects : rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session conformément à la résolution 33/114 du 18 décembre 1978 de l'Assemblée générale.
2. A sa 4ème séance plénière, le 21 septembre 1979, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
3. Celle-ci a examiné la question de sa 21ème à sa 24ème séances, entre le 5 et le 7 novembre. La Commission était saisie du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/34/592), présenté en application de la résolution 32/106 du 15 décembre 1977 de l'Assemblée générale.
4. A la 23ème séance, le 6 novembre, le Président de la Commission a présenté pour examen un projet de résolution (A/SPC/34/L.15) qui avait été établi à la suite de consultations officieuses.
5. A sa 24ème séance, le 7 novembre, la Commission a adopté par consensus le projet de résolution A/SPC/34/L.15 (voir par. 6).

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

6. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

/...

Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien
de la paix sous tous leurs aspects

L'Assemblée générale.

Rappelant ses résolutions 2006 (XIX) du 18 février 1965, 2053 A (XX) du 15 décembre 1965, 2249 (S-V) du 23 mai 1967, 2308 (XXII) du 13 décembre 1967, 2451 (XXIII) du 19 décembre 1968, 2670 (XXV) du 8 décembre 1970, 2835 (XXVI) du 17 décembre 1971, 2965 (XXVII) du 13 décembre 1972, 3091 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3239 (XXIX) du 29 novembre 1974, 3457 (XXX) du 10 décembre 1975, 31/105 du 15 décembre 1976, 32/106 du 15 décembre 1977 et 33/114 du 18 décembre 1978,

Réaffirmant une fois de plus l'importance fondamentale que présente le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est énoncée dans la Charte,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le rapport présenté au Comité spécial par son Groupe de travail 1/.

Préoccupée par le fait qu'aucun progrès n'a été réalisé durant l'année écoulée vers la mise au point de principes directeurs convenus pour l'exécution d'opérations de maintien de la paix conformément à la Charte des Nations Unies et vers la conclusion d'un accord concernant des questions déterminées relatives à leur application pratique;

Soulignant à nouveau que ce n'est qu'en faisant preuve d'une plus grande volonté politique et d'un plus grand esprit de conciliation qu'il sera possible de réaliser de tels progrès.

1. Prend acte du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix;
2. Invite à nouveau les Etats Membres à présenter des rapports et à communiquer des informations sur l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix;
3. Prie le Secrétaire général d'établir un nouveau recueil des réponses susmentionnées;
4. Prie à nouveau instamment le Comité spécial d'accélérer ses travaux en vue de mettre au point, dans les meilleurs délais, des principes directeurs

convenus, qui régiront l'exécution des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies conformément à la Charte, et de faire porter son attention sur des questions déterminées concernant l'exécution pratique des opérations de maintien de la paix;

5. Prie le Comité spécial de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session le point intitulé "Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects".
